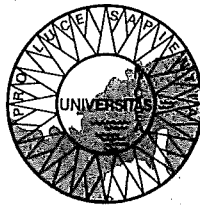


CENTRE D'ÉTUDES
DES RELATIONS INTERETHNIQUES
DE NICE

LE FRANÇAIS EN FRANCE
ET HORS DE FRANCE

II

LES FRANÇAIS RÉGIONAUX
LE FRANÇAIS EN CONTACT



Actes du colloque sur les ethnies francophones
(Nice 26-30 avril 1968)

Organisé sous le haut patronage de M. le ministre de l'Éducation
Nationale et de la Commission Nationale pour les études et les recherches
ethniques et avec le concours de la Direction de la Coopération
du ministère de l'Éducation Nationale.

FASCICULE II

« LES BELLES LETTRES »

BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE
DE MONTPELLIER
23 MAI 1979
SECTION LETTRES

BIU LETTRES

.RP 385270-12



Gaston DULONG

LES RÉGIONALISMES CANADIENS

(Dans un exposé sur l'état présent de nos études au Canada, M. de Chantal renvoie, entre autres, à l'importante Bibliographie linguistique du Canada français de M. Gaston Dulong.

Et c'est ce dernier précisément qui, après cette vue d'ensemble, présente le problème des formes régionales du franco-canadien.)

Je vous parlerai brièvement du français au Canada, en commentant les statistiques et les graphiques que l'on vient de vous distribuer. Ensuite je vous dirai quelques mots sur ce qui s'est fait, et, surtout, sur ce qui se fait actuellement comme travaux sur le français au Canada, puis je vous donnerai un certain nombre d'exemples de canadianismes ou, si vous préférez, de mots régionaux propres au Canada français.

Prenons d'abord, si vous le voulez bien, la première phase du résumé statistique que vous avez entre les mains :

Vous avez là, résumée succinctement, l'évolution démographique du Canada français.

C'est au cours des 90 premières années qui ont suivi la conquête que s'est joué « biologiquement » le sort du Canada français. En effet, au cours de ces 90 ans qui ont suivi la conquête, les francophones sont passés de 70 000 à 670 000; et au cours de la même période, pour le Québec actuel — ou à peu près — le pourcentage de francophones est passé de 100 % au moment de la conquête, à environ 75 %.

Imaginons un instant qu'au lieu de passer de 70 000 à 670 000, nous ne soyons passés qu'à 300 000 : cela eût déjà été une augmentation démographique extraordinaire — mais alors nous n'aurions formé qu'environ la moitié de la population du Québec de l'époque.

Je ne vous imposerai pas la lecture de tous ces chiffres... Regardons simplement l'année 1961 : population totale du Canada : 18 238 247; le nombre d'individus d'origine française : 5 540 346; et enfin le nombre de ceux qui en 1961 étaient encore de langue française : 5 123 000, ce qui montre une perte assez considérable de 417 000 personnes environ.

Jetons un coup d'œil rapide sur les différentes provinces :

Terre-Neuve : en 1961, 82 % des descendants français étaient déjà assimilés ;

Ile-du-Prince-Édouard : en 1961, 54 % assimilés contre 21,8 % en 1931, et 28,7 % en 1941.

Je vous signale tout de suite que pour les autres provinces, en majorité anglophones, le processus d'assimilation augmente d'une décennie à l'autre.

D'autre part, même si en 1961, dans l'Ile-du-Prince-Édouard, 46 % des descendants français ont déclaré connaître encore le français, cela doit être commenté ; car dans ces 46 % qui restent, le pourcentage d'anglicisation varie beaucoup d'une personne à l'autre... Autrement dit, en 1961, à l'Ile-du-Prince-Édouard, il y avait des gens qui connaissaient encore le français, mais qui n'en étaient pas moins anglicisés personnellement certains à 50 %, d'autres à 65 % ; et cela d'autant plus que dans cette province, comme dans la plupart de celles qui vont suivre, les écoles françaises n'existent pas, ou si elles existent, l'enseignement du français y est pratiquement inexistant.

Nouvelle-Écosse : La progression dans l'assimilation est passée de 31,1 % en 1931 à 54 % en 1961, et là encore, parmi les non-assimilés, plus de la moitié étaient déjà complètement anglicisés.

Nouveau-Brunswick : Ici, la tendance à l'anglicisation a été moins accentuée. En 1931, 2,6 % étaient assimilés ; en 1961 : 9,3 %. Il n'en reste pas moins, cependant, qu'actuellement 35,2 % est francophone, ce qui laisse supposer que l'anglicisation y devrait être moins considérable. Néanmoins jusqu'à ces derniers temps, seule l'école primaire était française, au Nouveau-Brunswick ; l'école secondaire y était complètement anglaise, à quelques exceptions près, et jusqu'à il y a 2 ou 3 ans, il n'y avait pas d'université française. Celle-ci a été fondée il y a quelques années, mais le gros problème est cet hiatus entre le primaire, d'une part, qui est français, ainsi que l'université, et le secondaire, d'autre part, qui était anglais, mais qu'on est en train de réorganiser en français. Ajoutez à cela le phénomène d'anglicisation qui fait que tous ces gens sont obligés de travailler en anglais...

Ontario : En 1931, 21,7 d'assimilation ; en 1961, 34,3 % ; soit plus du tiers !

Manitoba : En 30 ans, l'assimilation passe de 9,7 % en 1931 à 27 % en 1961 !

Même phénomène, par conséquent, que l'on constate ailleurs, avec peut-être, ici, un peu de retard, parce que l'anglicisation systématique de l'école — et donc la disparition du français des écoles — remonte seulement à 1890 ; jusqu'à cette date, il y avait l'école française pour les francophones, et l'école anglaise pour les anglophones. Ce fut une loi de la province qui enleva aux Français le droit qui jusque-là leur était reconnu par la Constitution même de cette province.

Cependant, d'après une enquête que je suis allé faire en 1963 au Manitoba auprès des jeunes, j'ai pu constater que, d'une façon générale, les jeunes savent très peu de français lorsqu'ils arrivent à l'école primaire; il est même fréquent, dans les villes — à Saint-Boniface par exemple — qu'en arrivant à l'école, ils ignorent totalement notre langue. C'est l'école qui essaie, à raison d'une heure d'enseignement par jour, de leur inculquer le français.

Saskatchewan : En 1931, 16,6 %; en 1941, 13,1 % (pourquoi cette diminution?), mais en 1951, 29,1 %, et en 1961, 39,5 % !

Alberta : De 1931 à 1941, pas de changement notable : on passe de 26,7 à 26,8 %. Mais en 1951, 39,2 % et, en 1961, 49 % ! Voyez, d'une décennie à l'autre, d'un recensement au recensement suivant, la progression de l'anglicisation, c'est-à-dire l'acheminement rapide vers la perte totale du français !

Colombie Britannique : c'est la dernière province, située sur le Pacifique. Déjà en 1931, 49 % d'anglicisés, et, en 1961, 60 %.

Québec : Le Québec présente, dans l'ensemble des provinces canadiennes, cette particularité que la très grosse majorité de la population est française, avec les chiffres suivants : 79,2 % de francophones en 1931 ; 80,9 en 1941 ; 82,5 % en 1951 et 81,2 % en 1961. Mais il y a de plus une autre remarque à faire ici :

En 1931, 79 % de la population était de descendance française, et 79,2 % de cette population a déclaré avoir le français comme langue maternelle. Au Québec, et au Québec seulement, nous relevons cette légère différence entre, d'une part, le nombre des Québécois d'origine française et les Québécois de langue maternelle française. Au lieu d'une perte, il y a ici un gain léger. Et en 1961, alors que 80,60 % de la population sont d'ascendance française, 81,2 % sont francophones.

A l'intérieur même du Québec, vous avez quelques cas particuliers :

D'abord, celui de la *ville de Québec* qui, en 1841, n'était qu'à 54 % française; en 1851, à 58,3 %. Regardez la progression, de 10 en 10 ans : 68,5 %, 74,4 %, 82,8 %, 86,5 %, 89,7 %, 91,3 %, 92,2 %, pour arriver, en 1951, à 93,8 %, et, en 1961, le pourcentage francophone de la ville de Québec a encore augmenté!

Un phénomène identique, encore que plus lent, s'est produit pour la *ville de Montréal* :

A Montréal, de 1831 à 1868 ou 1869, la population était en majorité anglophone. A partir de 1871, la population francophone passe à 53 %; depuis, elle poursuit sa progression, pour atteindre 67,6 % en 1951. Vous avez là un phénomène de francisation de la population montréalaise extrêmement lent, mais qui doit cependant être mis en parallèle avec le fait qu'en dépit de ce que les francophones soient en majorité à Montréal, la puissance

économique est tout de même, depuis 1760, entre les mains des anglophones — d'où la pression encore très considérable de l'anglais sur la langue des Montréalais.

Je fais ici une parenthèse pour signaler que, de façon générale, si on prend l'ensemble de la province du Québec depuis un siècle, on remarque que les anglophones, qui occupaient à peu près tout l'ensemble de la province du Québec, petit à petit se sont concentrés dans la région de Montréal, et, actuellement, un peu plus de 80 % des anglophones de la province du Québec résident dans la région de Montréal.

Vous avez ensuite le cas d'une ville — la *ville de Sherbrooke* — qui a été, jusqu'en 1851, en majorité anglaise. A cette date, les francophones n'y représentaient que 16,3 % de la population — et c'est le cas non seulement de la ville même de Sherbrooke (située légèrement à l'est de Montréal), mais également de toute la région, qui s'est francisée au cours du siècle dernier, jusqu'à atteindre à Sherbrooke, en 1951, 85,4 % de la population. Le dernier recensement, dont le résultat ne figure pas ici, révèle encore un accroissement considérable de la francisation de cette ville.

Si nous considérons maintenant l'ensemble des canadiens francophones vivant hors du Québec, nous voyons que le nombre de francophones vivant hors du Québec était :

en 1931 : de 540 705 et 117 226 assimilés;

en 1961 : de 853 462 et 445 530 assimilés = 1 298 992.

Cela répète à peu près les chiffres indiqués au début : les assimilés représentent un peu plus du tiers de la population d'origine française.

Et n'oublions pas que parmi ceux que le recensement relève comme n'étant pas assimilés, nombreux sont ceux pour qui la langue de culture reste uniquement et exclusivement l'anglais. Beaucoup d'entre eux ne lisent pas le français, n'écoutent pas la radio-télévision en français, et lorsqu'ils veulent lire un manuel sur la culture des fleurs ou sur la pêche à la ligne, ils optent spontanément pour un ouvrage écrit en anglais, parce que, trop souvent, ils ont peine à déchiffrer convenablement le français.

Ceci dit, j'ouvre une autre parenthèse pour signaler le fait suivant : c'est que lorsque je parlai du « français au Canada », le « français au Canada » signifiera « le français du Québec », à moins d'indication contraire.

Depuis cent ans, qu'est-ce qui a été fait pour le français au Canada?

La bibliographie que j'ai pu établir indique ces principales études... Il est cependant une remarque qui s'impose ici : c'est que c'est surtout depuis 1880 qu'on a commencé à être sensibilisé au problème de la langue française au Québec. En effet, à partir de cette date, il y a un nombre de plus en plus considérable chaque année, d'études faites, la plupart du temps, par des amateurs, quelques études sérieuses faites par des étrangers — américains entre autres — relativement scientifiques, sur le français au Canada.

C'est en 1902 qu'est créée à Québec « la Société du Parler français », dont le but premier est l'étude du parler français au Canada et, également, la défense du parler français.

A partir de 1902, on organise une enquête générale dans le Québec francophone, une enquête par correspondance, dont l'idée a été suggérée par les enquêtes qui, à ce moment-là, avaient cours en Suisse. On prépare des questionnaires, on dépouille des glossaires français, on dresse des listes de mots, on les imprime et on les distribue par la poste à des correspondants bénévoles — des prêtres, des instituteurs et institutrices — qui répondent comme bon leur semble à ces questionnaires.

On leur demande par exemple :

— Connaissez-vous tel mot...?

— Est-il employé dans votre région?

— A-t-il le même sens que celui que nous indiquons?

— Comment ce mot se prononce-t-il? Etc.

Vous voyez d'ici la valeur documentaire de la publication qui va en résulter...

Et cependant pendant 28 ans — de 1902 à 1930 — on va travailler sur les résultats de cette enquête par correspondance. En 1930, paraît le *Glossaire du Parler français au Canada*.

Par les indications que je viens de donner, vous imaginez les faiblesses inhérentes à une semblable enquête, surtout si l'on considère que la plus grande partie en a été faite entre 1902 et 1912 (puisqu'en 1912 la majeure partie de l'enquête par correspondance était terminée) et qu'ensuite, jusqu'à 1930, on devait œuvrer sur les résultats de cette enquête par correspondance.

Comme caractéristique générale de ce glossaire, on pourrait indiquer que : 1° il est un relevé considérable — le plus considérable sans aucun doute — de mots *non* français pour une raison ou une autre — que ce soit par la prononciation, le genre, le sens, etc.; 2° La transcription phonétique est nécessairement approximative, et il ne pouvait en être autrement; 3° d'autre part, le *Glossaire du Parler français* n'a pas repris les travaux publiés antérieurement, et, à la suite d'enquêtes, on se rend compte que beaucoup de mots apparaissant dans les glossaires ou dictionnaires antérieurs à 1930 et encore vivants aujourd'hui n'ont pas été recueillis et recensés dans le *Glossaire* de 1930.

C'est dire que ce *Glossaire* est déjà incomplet et qu'il ne remplace pas ce qui avait été fait auparavant.

D'autre part, ce même *Glossaire* ne donne aucune indication de localisation géographique; autrement dit, tel mot donné avec telle signification peut très bien n'avoir été signalé qu'une seule fois : le lecteur ne le sait pas. De même, tel autre mot, affecté de tel sens, peut très bien avoir été relevé sur l'ensemble du territoire du Québec : les auteurs du *Glossaire* n'ont pas voulu s'encombrer d'indications sur la répartition géographique. D'où la faiblesse très grave d'un tel dictionnaire.

En dépit de cela, le *Glossaire du Parler français* reste, jusqu'à maintenant, le meilleur recueil de mots relevés à la suite d'enquêtes.

Actuellement, que se fait-il sur le parler français au Canada?

C'est surtout depuis une vingtaine d'années qu'on s'est attelé résolument à une étude systématique du français au Canada aussi bien sur le plan de la phonétique que du vocabulaire.

Je laisse de côté les études phonétiques, objets d'un certain nombre de thèses, dont quelques-unes sont déjà publiées, pour signaler simplement le répertoire que j'ai réussi à dresser depuis une vingtaine d'années.

Il s'agit d'un fichier qui se présente actuellement de la façon suivante : Il contient environ 150 000 fiches, qui sont le résultat :

1°) De la mise sur fiche de tout, ou à peu près tout ce qui a été publié sur le français au Canada — Prenons le cas du *Glossaire* publié en 1930 : il a été mis sur fiches de A jusqu'à Z — avec toujours la référence : *Glossaire du Parler français au Canada*, 1930.

Donc, tout ce qui a été publié comme livres, brochures, études de mots ou d'expressions, ou d'éléments morphologiques, articles de revues, a été mis sur fiches.

2°) Mise sur fiches également de textes concernant l'histoire du Canada : des mémoires anciens, relations des Voyages de Cartier, des Voyages de Champlain, des lettres, etc. — je pense en particulier aux lettres de M^{me} Bégon, qui correspondait avec son gendre. Elle vivait à Montréal et décrit la vie montréalaise à la fin du régime français... De façon systématique, tout ce qui a été imprimé au cours du XIX^e siècle en plaquettes, en livres, ainsi que bon nombre de manuscrits de la même époque et, de façon générale, 70 à 80 % des livres de contes, romans publiés (dont les plus anciens remontent à 1837) et jusqu'aux plus récents — a été dépouillé systématiquement. Pour chaque élément, on donne le contexte, ou le mot dans son contexte, avec références très précises : auteur, ouvrage, date de publication, etc...

3°) De plus, depuis une vingtaine d'années, j'ai eu l'occasion de parcourir l'ensemble de la province du Québec et des provinces maritimes, où j'ai enquêté à l'aide d'un questionnaire : le résultat de ces enquêtes a été également mis sur fiches et versé au fichier.

Chaque fois, le mot entendu et recueilli a été transcrit phonétiquement ; puis il est défini, cité dans un exemple... Il y a de plus les références suivantes : qui a dit ce mot, le nom du témoin et de l'endroit précis habité par le témoin ; le nom de l'enquêteur.

Voilà le genre de travail qui a été fait sur le lexique, mais cela déborde énormément le lexique : il y a dans ce fichier énormément d'éléments concernant la syntaxe, la prononciation, la morphologie et, surtout, le vocabulaire. De plus il y a, dans ce fichier, tout un système de renvois, permettant de retrouver rapidement les mots que l'on pourrait oublier.

Un exemple, à partir d'un anglicisme : le mot anglais est prononcé par tel ou tel « témoin », mais prononcé parfois d'une façon tellement éloignée de celle du mot anglais, que j'ai décidé dans ce cas de transcrire le mot dans un alphabet approximatif représentant la prononciation entendue ; mais la transcription phonétique demeure, avec fiche de renvoi au mot anglais.

Au mot primaire, on trouve les différentes formes sous lesquelles le mot a pu être transcrit au fichier. Ex. « *Caner* » : la fiche est à « *to can* », et sous le mot « *can* » apparaissent les diverses formes : *caner*, *canage*, *canerie*, *cane*, etc. et toute autre forme ou graphie représentant un dérivé du mot.

Autre exemple : il s'agit d'un mot dialectal « *fardoche* ». C'est un mot que l'on retrouve en ancien français, sous le graphisme « *ferdoche* », lequel mot apparaît dans le *FEW*. La fiche principale est au mot « *ferdoche* » et sous le mot « *ferdoche* » apparaissent « *fardoche* », « *feurdoche* » (relevé au XIX^e siècle dans un texte, et décrit au glossaire), « *efardocher* » (également dérivé qui apparaît dès le XVII^e siècle dans un texte écrit...).

Un autre exemple : Une vache qui ne vèle pas au cours de l'année est une vache « *anneuillère* » ou « *neuillère* » — et ce mot apparaît au fichier sous 12 ou 15 graphies différentes.

M. GUILLERMOU. — Et que signifie « *fardoche* » ?

M. DULONG. — Ce sont les « *repousses* » d'un arbre, exactement, les *surgeons*.

Pour en revenir à notre vache neuillère ou anneuillère, déjà au XVII^e siècle, dans des textes concernant le Canada, on trouve, de ce mot, quantité de graphies. Certaines apparaissent sous une forme qui semble la plus fréquente, de sorte que lorsqu'on aura travaillé sur ce mot, et qu'il s'agira de passer à la publication, on aura immédiatement l'ensemble de la documentation concernant « *anneuillère* » et « *anneuiller* ».

A côté de cela, il y a un certain nombre d'enquêtes qui se font actuellement... Je pense à l'une de ces enquêtes sur l'Île d'Orléans, par un de mes élèves qui prépare une thèse de doctorat; à une autre, dans la région de Sorel... Il y a également un « *ancien* » de nos élèves qui prépare un diplôme d'Études Supérieures sur des mots des XVII^e et XVIII^e siècles, relevés dans des inventaires, des lettres, des billets, des reconnaissances de dettes, — tous documents touchant de très près à la vie quotidienne des gens.

Je m'excuse de parler surtout de ce que je connais et qui se fait autour de moi; je vous avouerai que je connais beaucoup moins bien ce qui se fait dans la région de Montréal — mais je suis certain qu'il se fait là également un certain nombre de travaux. Une étudiante de l'université de Montréal m'écrivait récemment qu'elle préparait un diplôme sur la langue de *Maria Chapdelaine*. Je suis confus de donner l'impression qu'il se fait plus à Québec qu'à Montréal; mais si j'étais davantage au fait de ce qui se fait chez vous, l'impression serait sûrement différente!

Quelles sont donc les caractéristiques de ce français de Québec ?

Dans la mesure du possible, j'essaierai de vous donner des exemples qui ne soient pas uniquement des exemples campagnards. Toutefois, n'oublions pas une chose : c'est, d'après mon expérience personnelle, que même la langue de nos citadins reste très fortement imprégnée ou influencée par la langue campagnarde. Par conséquent, le point de départ, à mon sens, pour une enquête en milieu citadin, ne peut ignorer la langue des campagnes, d'autant plus que très souvent c'est un mot technique campagnard qui est venu remplacer tel mot que le citadin, logiquement, devrait savoir s'il avait vécu dans un milieu normal...

Et ici, j'ouvre une parenthèse pour expliquer ce qu'est un « milieu normal » et un milieu « anormal » : Dans mon esprit, depuis 1760, les

Français, les francophones du Québec ont vécu dans une situation anormale. Pour bien me faire comprendre, je regrette de n'avoir pas un tableau.

Imaginez que nous représentions l'ensemble de la population du Québec par une pyramide, et remontez jusqu'en haut : vous passez d'une classe sociale à une autre, mais ce sont toujours le même groupement humain, la même langue que vous trouvez — il s'agit d'une langue de culture. Et du haut en bas de la pyramide, vous êtes toujours dans la même « famille ». Dans le Québec, depuis 1760, cette homogénéité de la pyramide humaine ou sociale n'existe plus, ou du moins, pendant longtemps, elle n'a pas existé — elle est en train, actuellement, de se recréer.

A la suite de la conquête, dans le haut de la pyramide, toute la classe dite « bourgeoise » — la classe des hommes d'affaires, des commerçants, ceux qui ont du prestige, devint anglaise. Sans doute, il y avait bien une certaine élite de langue française, que l'on retrouvait jusqu'au haut de la pyramide... Cette élite, quelle était-elle? D'abord, l'élite religieuse — l'Église, l'évêque ont toujours été de langue française. Ensuite, venaient les médecins de langue française, les avocats, mais en dehors de cela, il n'y avait pratiquement rien...

Et puis encore, dans le haut de cette pyramide imaginaire, tous les éléments de langue anglaise. Or, pour la masse des gens, même pour ceux qui sont assez haut placés dans la pyramide, a toujours brillé à leurs yeux le prestige de la langue du puissant, du fort, des fonctionnaires, des gens bien payés; prestige de l'armée également, car pendant longtemps il y eut, au Québec, des troupes d'occupation — à Montréal, à Champlain ... A Québec également, des troupes d'occupation anglaises, venant directement d'Angleterre, se relayaient, et les officiers supérieurs étaient des gens extrêmement importants. Ils ne restaient à Québec que peu de temps, c'est pourquoi l'apprentissage du français était inutile.

Cette occupation a duré plus d'un siècle. En un point particulier, dans la ville de Sorel, sur le Saint-Laurent, à quelques kilomètres de Montréal en descendant le fleuve, les troupes d'occupation anglaises ont eu leur quartier général dès 1760 et jusqu'en 1860... La ville a même changé de nom : autrefois elle s'appelait Saurel; elle est devenue William Henry de 1760 jusqu'au départ du dernier des soldats d'occupation. Alors, Saurel a repris son nom, mais il s'est alors écrit Sorel.

Dans une ville comme Québec, le prestige de l'anglais était grand, du fait qu'elle était la capitale, donc le siège du gouverneur, représentant direct du roi ou de la reine; du fait également qu'elle était la résidence de tous les officiers supérieurs de l'armée d'occupation... Il était le plus souvent exclu pour la bourgeoisie canadienne française qui commençait à se former, de fréquenter ces milieux, sinon en s'assimilant pratiquement aux anglophones. Je crois que c'est là un des éléments importants du problème de l'anglicisme — que je n'ai d'ailleurs pas l'intention de traiter ici, m'en tenant à d'autres éléments qui me sont particulièrement familiers...

On a parlé tout à l'heure d'un certain nombre d'archaïsmes : il y en a, et en assez grand nombre. Ceux que je vais signaler ici se retrouvent même dans les villes, à commencer par le mot « cabaret » au sens de « plateau » avec lequel on passe les rafraîchissements. Également le mot « quantième »,

qui e
mois,

bien

vous
vous

Égal

à mi

Et à

de l'

chez

« ba

fait

Parc

en s

Mai

livre

le p

/

pleu

nor

qui

paté

parl

inve

ciat

auje

sen

nut

un

po

poi

la 1

me

bie

trè

le

mi

« s

M

de

et

e situation anormale.
voir pas un tableau.
e la population du
: vous passez d'une
: même groupement
git d'une langue de
ujours dans la même
ogénéité de la pyra-
pendant longtemps,
se recréer.
mide, toute la classe
s, des commerçants,
, il y avait bien une
jusqu'au haut de la
d, l'élite religieuse
se. Ensuite, venaient
n dehors de cela, il

e imaginaire, tous les
ns, même pour ceux
rs brillé à leurs yeux
ctionnaires, des gens
t longtemps il y eut,
à Champlain ... A
, venant directement
aient des gens extrê-
peu de temps, c'est

oint particulier, dans
mètres de Montréal
nglaises ont eu leur
a même changé de
ue William Henry
ation. Alors, Saurel

anglais était grand,
erneur, représentant
était la résidence de

Il était le plus sou-
qui commençait à se
nt pratiquement aux
ortants du problème
de traiter ici, m'en
rent familiers...

rchaismes : il y en a,
se retrouvent même
sens de « plateau »
mot « quantité »,

qui est d'ailleurs parfaitement français. On demande le quantième du mois, au lieu de dire « *le combien* sommes-nous aujourd'hui? »!

Également le verbe « gager », et le mot « gageure » (prononcé toujours, bien entendu, à l'ancienne manière : « gageüre » etc.)

A côté de cela, il y a bon nombre de mots dialectaux ou patois. Je vous en ai déjà signalé tout à l'heure, tel que « anneullir »; je pourrais vous en citer une liste considérable, à commencer par des noms de poissons. Également, « le *mitan* de la pièce » pour le « *milieu* de la pièce »; la « *mouche à miel* » au lieu de « *l'abeille* »; « de la *baillarge* » au lieu de « *l'orge* »... Et à propos de ce mot « orge », je signale qu'il y a justement là une influence de l'anglais : ceux qui ont vécu près des paysans savent que les paysans, chez nous, ont toujours cultivé ou de l'orge — mot français — ou de la « *baillarge* » — mot dialectal. Mais dans la région de Québec, lorsqu'on fait de la soupe à l'orge, cela devient de la « soupe au barley »... Pourquoi? Parce que le commerçant anglophone allait acheter sa provision d'orge en sacs, que le paysan lui vendait, à ce moment-là, sous son nom d'*orge*. Mais le commerçant en ville, revendait cet orge en petites quantités, par livre ou demi-livre, à ses clients pour faire de la soupe; et à ce moment-là, le produit changeait de nom : l'orge devenait du « barley »!

Autres mots dialectaux ou patois : le mot « *champlure* » ou « *champlure* » — parfois, par hyper-correction : « *chantepleure* ». C'est un mot normand très bien localisé, avec ses deux principales prononciations. Ceux qui ne sont pas au courant des publications et des études faites sur les patois régionaux français des régions d'où viennent nos ancêtres, ces gens parlent de la déformation de « *champlure* » devenu « *champlure* » ou inversement... Absolument pas : il s'agit du même mot, avec deux prononciations différentes apportées de là-bas, et qui se sont maintenues jusqu'à aujourd'hui.

Je signalerai également le mot « *bouette* », qui a plusieurs sens : le sens de pâtée que l'on donne aux cochons; il peut être également un diminutif de « boue » : « on patauge dans la bouette ». Troisième sens : c'est un mot d'origine bretonne, désignant ce avec quoi on appâte les hameçons pour la pêche à la morue exclusivement, et non pas pour n'importe quel poisson (boëtte). Par extension du deuxième sens, il désigne aussi en hiver, la neige détrempée, dans laquelle on patauge au dégel.

Qu'y a-t-il encore, dans la langue franco-canadienne? (Et là, dans la mesure du possible, je vais essayer de vous citer des mots connus, aussi bien dans les campagnes que dans les villes) :

Le mot « *savane* », pour désigner un endroit marécageux. C'est un très vieux mot qui apparaît dès le xvii^e siècle dans des textes concernant le Canada, et qui est encore très vivant aujourd'hui, aussi bien dans les milieux urbains que ruraux. Le terrain « marécageux » devient terrain « *savaneux* ». Le « *wendigo* » — mot employé par Louis Hémon dans *Maria Chapdelaine* — est une sorte de divinité des Indiens, que l'on essaie de se rendre favorable en jetant des pincées de tabac au pied des chutes...

Entre autres, il y a le mot « *sauvage* » qui a drôlement « *provigné* » et qui est employé dans de nombreuses expressions très répandues —

l' « été des sauvages » c'est l'été de la Saint-Martin ; « partir en sauvage » = partir sans saluer ; « s'asseoir en sauvage » = s'asseoir « à cul plat », c'est-à-dire au fond du canot, à la façon des sauvages. On dit encore : « un sauvage » = un nouveau-né ; pourquoi ? Parce qu'on dit que « les sauvages sont passés » comme nous dirions : les cigognes sont passées... Tout cela est encore passablement répandu en différents lieux.

Ce que l'on remarque surtout, dans le français canadien, ce sont des extensions de sens pour décrire la vie de tous les jours. Et, pour ces extensions, on est parti de quoi ? eh bien, on est parti, par exemple, du vocabulaire maritime. En voici deux ou trois exemples :

Dans la région de Montréal, quand on est pris dans la neige, sans parvenir à en sortir, on dit qu'on est « empanné ». C'est bien, au départ, une expression du vocabulaire maritime : au XVII^e siècle, au temps des voiliers, « mettre le bateau en panne » c'était disposer les voiles de façon à l'immobiliser ; d'où l'expression « en panne » que le français a reprise pour l'appliquer aux véhicules automobiles : « on reste en panne » ; c'est une expression composée ; au Canada, c'est devenu un terme simple : on « s'empanne ».

Très tôt au XVII^e siècle, des termes du vocabulaire maritime se sont répandus. Exemple : « balise » a servi à désigner des bâtons ou des branches que l'on plante de part et d'autre d'un chemin tracé sur la neige, de façon à signaler le chemin qui a été battu. D'où, également : « baliser » un chemin. Tout naturellement, en français, le vocabulaire de l'aviation a repris récemment le mot « balise » pour désigner les lumières colorées qui bordent la piste d'atterrissage ou de décollage des avions.

Un dernier exemple : « être à l'ancre » signifie là-bas « être chômeur », parce que le chômeur qui ne va plus à son travail *reste là*. De même, « être à l'ancre » ou « être encore à l'ancre » se dit d'une femme mariée qui n'est pas encore enceinte c'est-à-dire qui n'est pas encore « partie pour la famille » — parce que, dans le langage populaire canadien, quand une femme est enceinte, on dit qu'elle « part pour la famille ». Ne pas « partir pour la famille », c'est être encore « à l'ancre »...!

Le même phénomène d'extension se retrouve lorsqu'il s'agit d'exprimer l'hiver :

En partant du verbe « neiger », on trouve immédiatement toute une création de diminutifs : « neigeotter », « neigeasser », etc. A partir du mot « neige », nous trouvons : « neigère » (petite bâtisse ou cabane dont les murs sont isolés, qu'on ouvre l'hiver pour la remplir de neige que l'on tasse serré ; quand la neigère est remplie, on la referme, et l'été suivant, en juillet-août, la neigère sert de glacière.

Une carriole, en France, est une voiture à roues. Dès le régime français, le nom de cette voiture s'est appliqué à des voitures *sans roues*, à des voitures sur patins pour glisser sur la neige, donc à des voitures d'hiver.

Autre exemple — et là on rejoint le français et on le dépasse : les Indiens, pour ne pas s'enfoncer dans la neige, s'attachaient aux pieds des « raquettes » — le mot est dans le dictionnaire français. Mais un mot qui

n
l
p
p
a
c
C
c
C
n
n
n
fi
c
p
d
s
c
h
r
d
a
n
p
c
a
c
ti
n
d
c
l
n
d
d
e
-
e
l
u

n'y est pas, c'est « *raquetteur* », celui qui pratique la marche sur raquettes. Le mot apparaît dès 1728, mais il existait avant cette date : c'est un mot parfaitement français de formation, né par « provignement » on ne peut plus français.

De même pour le mot « *rempart* » ou pour le mot « *bordage* » : on appelle « *remparts* » les talus de neige qui s'accumulent, l'hiver, de chaque côté d'une route. Quant au mot « *bordage* », on le trouve déjà dans Jacques Cartier, en 1534, pour désigner la glace qui se forme sur les rives d'un cours d'eau et qui, avec le froid, avance de plus en plus vers son milieu. Cette glace qui prend au rivage, au bord du fleuve, s'appelle « *bordage* » — ne cherchez pas le mot dans le dictionnaire, vous ne l'y trouverez pas!

Vous avez également, pour refléter des réalités canadiennes, certains mots reflétant, en quelque sorte, le « *paysage agraire* », c'est-à-dire le milieu dans lequel on vit... Je pense en particulier au « *rang* », parfaitement français au départ; mais au Canada, lorsqu'on parle d'un « *rang* » — ne cherchez pas non plus cette définition dans le dictionnaire, elle n'y figure pas — cela désigne *un mode particulier de peuplement* : lorsqu'on a concédé des terres en « *Nouvelle-France* », on a concédé des propriétés avec passages sur le fleuve, ces passages ayant des prolongements à l'intérieur des terres — chemins de terre ayant leur point de départ dans le cours d'eau. Puis, des habitations se sont construites sur les deux rives des cours d'eau, et pour relier et réunir ces habitations, on a créé des routes longeant ces cours d'eau et en épousant les sinuosités; et ces routes, dès l'origine, se sont appelées des « *rangs* »; vous avez ainsi les 1^{er} rang, 2^e rang, etc. — c'est même souvent le seul moyen de désigner ces routes, bien qu'il y en ait parfois qui portent un nom.

Les créations canadiennes peuvent également rejoindre certaines catégories de mots du vocabulaire intellectuel... Je pense ici, en particulier, au mot relativement récent — de très bonne formation d'ailleurs : « *agriculturisme* » et « *agriculteur* ». Qu'est-ce donc exactement? L'*agriculturisme* est une sorte d'idéologie, de doctrine, qui a pris racine dans les milieux canadiens français, en particulier dans les villes, voulant que l'avenir des canadiens-français soit « *dans* » la terre, que la survie possible des canadiens-français était non à la ville, mais à la campagne, à la terre... Et l'Église qui, au Québec, par la force des choses, a eu pour mission d'organiser l'éducation, a toujours orienté l'idéologie de cette éducation en vue de former et de préparer non pas des citoyens, mais des « *ruraux* », afin de permettre de nouveaux défrichements et d'édifier de nouvelles paroisses.

Tout cela, aujourd'hui, est analysé par les historiens et les sociologues, et c'est pour désigner cette idéologie qu'on a créé le mot « *agriculturisme* » — les partisans de cette idéologie étant les « *agriculteurs* ».

Je m'arrête et je pense que nous pourrions disposer de quelques instants encore pour répondre aux questions que vous auriez à poser.

QUESTION. — On ne comprend pas, dans les provinces canadiennes, l'importance du problème d'assimilation des Français. On ne voit pas un Polonais émigré devenir aussitôt anglophone...

M. DULONG. — Il y a là un des points les plus brûlants de ce problème... Je crois qu'il faut voir, à la base, l'importance du français, langue de travail... A ce moment, le jour où un Polonais, un Ukrainien ou un Lapon arrivera dans le Québec et y « travaillera en français », je crois que le problème du choix de l'école où il enverra ses enfants ne se posera pas...

LE PRÉSIDENT. — Je reconnais qu'à Montréal beaucoup d'Italiens parlent encore italien longtemps après leur arrivée, quelquefois le français, mais après la seconde génération, les Italiens apprennent l'anglais.

Seule, une saine politique de l'immigration pourrait favoriser un changement dans ces statistiques.

M. DULONG. — A cet égard, je pense que la ville-critère à surveiller est Montréal... Il est très intéressant de noter qu'à Sherbrooke, dans une région de peuplement anglophone à l'origine, à Québec et, enfin, dans l'ensemble du territoire, le peuplement français a augmenté... Mais ce qu'il faut surveiller, c'est Montréal, et je regrette un peu que les statistiques ne démontrent pas ce point, autrement nous verrions que nous y sommes redescendus à 63,4 %, et j'ai bien peur que ce chiffre ne diminue encore au cours des prochaines années.

La plupart des anglophones, disiez-vous, est concentrée dans la région de Montréal. Or, si Montréal devient région à majorité anglophone (ce qui viendrait confirmer dans les chiffres une prédominance économique déjà existante), bien des chemins, aujourd'hui ouverts, se trouveraient fermés automatiquement, car Québec sans Montréal, ce n'est plus Québec : l'un ne se conçoit pas sans l'autre, et vice-versa. Donc, pour les gens qui s'intéressent à l'avenir de Québec, la région critique est Montréal.

M. DARBELNET. — Je désirerais quelques précisions à propos de ces statistiques. Et d'abord, comment déterminez-vous les individus de race française?

Dans l'Alberta par exemple, en même temps qu'augmente le pourcentage d'origine française, augmente aussi le pourcentage d'assimilés... Alors, où est le critère pour continuer à considérer ces gens comme d'origine française? Est-ce un critère purement racial, par consultation des registres d'état-civil? Dès l'instant où ils commencent à parler anglais, considérez-vous qu'ils appartiennent encore à la communauté d'origine française?

M. DULONG. — Je n'ai pas fait moi-même ces statistiques : c'est une question de recensement. On considère que ces gens sont de langue française lorsque au moins l'un des parents parle français dans un foyer, c'est-à-dire quand soit le père, soit la mère, est de langue française. C'est-à-dire que c'est faux d'un côté. On a donc tenu compte ici de l'origine française, de la source raciale française, quelle que soit la langue parlée; car il est en effet assez paradoxal que le pourcentage d'origine française augmente, et que le pourcentage d'assimilés anglophones augmente parallèlement!

M. DARBELNET. — Il ne faudrait pas, alors, confondre « de source française » et « appartenant encore à la communauté française », si c'est la langue qui doit déterminer l'appartenance à la communauté.

M. DULONG. — Le recensement décennal impose des conditions très précises.

M.
français
Sherbro

M.
pourrait
de nom
familles
la popu
du côté
pour au
cadence
galopan

M.
l'exister
atlantiq
Est-ce à
l'Atlant
du fran

M.
français
était en
gouin »
C'est un
à une a
langage
mots ex
qui fon
nelleme
bords c
aucun c

On
couvert
se serai
et jusq
tout l'o

M. DARBELNET. — Cette augmentation considérable de gens d'origine française, n'est-ce pas une émigration de gens venus de la campagne à Sherbrooke?

M. DULONG. — Je parlais au début d'une victoire biologique : on pourrait reprendre ce point pour la ville de Sherbrooke... Il s'y est créé de nombreuses industries provoquant des appels de main-d'œuvre. Les familles nombreuses canadiennes françaises y ont envoyé leurs enfants, la population de la ville a augmenté de ce fait beaucoup plus rapidement du côté francophone que du côté anglophone. Mais ces derniers n'ont pas pour autant diminué numériquement; ils ont continué à augmenter à une cadence très lente, alors que les francophones augmentaient à une allure galopante!

M. VALDMAN. — L'exposé de M. Dulong fait clairement ressortir l'existence au Canada, au XVII^e siècle, d'un français que l'on aurait qualifié atlantique. Il serait intéressant de découvrir où a été formée cette langue. Est-ce au Canada ou, bien auparavant, en France, en certains ports de l'Atlantique ou de la Manche? Ce serait une chose précieuse pour l'histoire du français...

M. DULONG. — Effectivement, on voit en Nouvelle-France, au Canada français, la formation très rapide d'un français commun qui, en même temps, était en train de prendre naissance aux Antilles... Un mot comme « maringouin », apparaissait au Canada dès le XVI^e siècle, ou au début du XVII^e. C'est un mot des Antilles ou du Brésil. Ce sont des mots qui ont voyagé à une allure vraiment extraordinaire... Ils entrent de plain-pied dans le langage de tous, et restent extrêmement vivants. Et ce sont, de plus, des mots extrêmement rares — je n'en ai pas en mémoire — que ceux-là même qui font des recherches ne rencontrent souvent qu'une fois... Or, personnellement, au cours de mes enquêtes, j'ai retrouvé le même mot sur les bords du Saint-Laurent et sur les lèvres de quelqu'un qui n'a jamais lu aucun des textes anciens...

On doit penser qu'à ce moment-là, cette même « *lingua franca* » aurait couvert également le centre des États-Unis; puis son aire géographique se serait restreinte à partir de 1760; puis à partir de la conquête de 1760, et jusqu'à 1840, c'est le français qui a été la langue de communication dans tout l'ouest du Canada, comme aussi dans le centre-ouest des États-Unis...

ANNEXE

CANADA

	<i>Pop. tot.</i>	<i>Orig. fr.</i>	<i>%</i>	<i>Lang. fr.</i>	<i>%</i>	<i>Ass.</i>
1760	77 700	70 000	90,1			
1851	837 000	670 000	80			
1871	3 689 257	1 082 940	29,4			
1881	4 324 810	1 298 929	30,0			
1901	5 371 315	1 649 371	30,7			
1911	7 206 643	2 054 890	28,5			
1921	8 787 949	2 452 969	27,9			
1931	10 376 786	2 927 990	28,2			
1941	11 506 655	3 483 038	30,3			
1951	13 648 013	4 309 326	31,6			
1961	18 238 247	5 540 346	30,3	5 123 000	28,1	

TERRE-NEUVE

	<i>Pop. tot.</i>	<i>Orig. fr.</i>	<i>%</i>	<i>Lang. fr.</i>	<i>%</i>	<i>Ass.</i>
1951		9 841		2 321		
1961		17 191		2 522		82,0 %

L'ILE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

	<i>Pop. tot.</i>	<i>Orig. fr.</i>	<i>%</i>	<i>Lang. fr.</i>	<i>%</i>	<i>Ass.</i>
1871	94 021	9 260	9,9			
1881	108 891	10 751	10,0			
1901	103 259	13 866	13,4			
1911	93 728	13 117	14,0			
1921	88 615	11 971	13,5			
1931	88 038	12 962	14,72	10 137	11,51	21,8 %
1941	95 047	14 799	15,57	10 678	11,23	28,7 %
1951	98 429	15 477	15,73	8 477	8,61	45,3 %
1961	104 629	17 418	16,64	7 958	7,60	54,0 %

1871
1881
1901
1911
1921
1931
1941
1951
1961

187
188
190
191
192
193
194
195
196

187
188
190
191
192
193
194
195
196

NOUVELLE-ÉCOSSE

	<i>Pop. tot.</i>	<i>Orig. fr.</i>	<i>%</i>	<i>Lang. fr.</i>	<i>%</i>	<i>Ass.</i>
1871	387 800	32 833	8,5			
1881	440 572	41 219	9,4			
1901	459 574	45 161	9,8			
1911	492 338	51 746	10,5			
1921	523 837	56 619	10,8			
1931	512 846	56 629	11,0	39 018	7,6	31,1 %
1941	577 962	66 260	11,5	41 350	7,2	37,8 %
1951	642 584	73 760	11,5	38 945	6,1	47,2 %
1961	737 007	87 883	11,9	39 568	5,4	54,0 %

NOUVEAU-BRUNSWICK

	<i>Pop. tot.</i>	<i>Orig. fr.</i>	<i>%</i>	<i>Lang. fr.</i>	<i>%</i>	<i>Ass.</i>
1871	285 594	44 907	15,7			
1881	321 233	56 635	17,6			
1901	331 120	79 979	24,2			
1911	351 889	98 611	28,0			
1921	387 876	121 111	31,2			
1931	408 219	136 999	33,6	133 385	32,7	2,6 %
1941	457 401	163 934	35,8	157 862	34,5	3,6 %
1951	515 697	197 631	38,3	185 110	35,9	6,4 %
1961	597 936	232 127	38,8	210 530	35,2	9,3 %

ONTARIO

	<i>Pop. tot.</i>	<i>Orig. fr.</i>	<i>%</i>	<i>Lang. fr.</i>	<i>%</i>	<i>Ass.</i>
1871	1 620 851	75 383	4,7			
1881	1 923 228	102 743	5,3			
1901	2 182 947	158 671	7,3			
1911	2 523 274	202 402	8,0			
1921	2 933 662	248 275	8,5			
1931	3 431 683	299 732	8,7	236 386	6,9	21,7 %
1941	3 787 655	373 990	9,9	289 146	7,6	22,5 %
1951	4 597 542	477 677	10,4	341 502	7,4	28,5 %
1961	6 236 092	647 941	10,4	425 302	7,8	34,3 %

<i>%</i>	<i>Ass.</i>
28,1	

<i>%</i>	<i>Ass.</i>
	82,0 %

<i>%</i>	<i>Ass.</i>
11,51	21,8 %
11,23	28,7 %
8,61	45,3 %
7,60	54,0 %

MANITOBA

	<i>Pop. tot.</i>	<i>Orig. fr.</i>	<i>%</i>	<i>Lang. fr.</i>	<i>%</i>	<i>Ass.</i>
1871	11 500	5 800	50,4			
1881	65 954	9 949	15,1			
1901	255 211	16 021	6,3			
1911	455 614	30 944	6,8			
1921	610 118	40 638	6,7			
1931	711 139	47 039	6,7	42 499	6,1	9,7 %
1941	729 744	52 996	7,2	51 546	7,1	12,5 %
1951	776 541	66 020	8,5	54 199	7,0	17,9 %
1961	921 686	83 936	9,1	60 899	6,6	27,0 %

SASKATCHEWAN

	<i>Pop. tot.</i>	<i>Orig. fr.</i>	<i>%</i>	<i>Lang. fr.</i>	<i>%</i>	<i>Ass.</i>
1885	32 829	1 520	4,6			
1901	93 134	2 692	2,9			
1911	492 432	23 251	4,8			
1921	757 510	42 152	5,6			
1931	921 785	50 700	5,5	42 283	4,0	16,6 %
1941	895 992	50 530	5,6	43 738	4,3	13,1 %
1951	831 728	51 930	6,2	36 815	4,4	29,1 %
1961	925 181	59 824	6,4	36 163	3,9	39,5 %

ALBERTA

	<i>Pop. tot.</i>	<i>Orig. fr.</i>	<i>%</i>	<i>Lang. fr.</i>	<i>%</i>	<i>Ass.</i>
1885	15 533	831	5,4			
1901	65 876	5 348	6,6			
1911	374 663	19 825	5,3			
1921	588 454	30 913	5,3			
1931	731 605	38 377	5,3	28 145	3,9	26,7 %
1941	796 169	42 979	5,4	31 451	4,0	26,8 %
1951	939 501	56 185	6,0	34 196	3,6	39,2 %
1961	1 331 944	83 319	6,2	42 276	3,2	49,0 %

COLOMBIE-BRITANNIQUE

	<i>Pop. tot.</i>	<i>Orig. fr.</i>	%	<i>Lang. fr.</i>	%	<i>Ass.</i>
1881	49 459	916	1,9			
1901	178 657	4 600	2,6			
1911	392 480	8 907	2,3			
1921	524 582	11 246	2,2			
1931	694 263	15 028	2,2	7 768	1,1	49,0 %
1941	817 861	21 876	2,7	11 058	1,4	49,0 %
1951	1 165 210	41 919	3,6	19 366	1,7	54,0 %
1961	1 629 082	66 970	4,1	26 179	1,6	60,0 %

QUÉBEC

	<i>Pop. tot.</i>	<i>Orig. fr.</i>	%	<i>Lang. fr.</i>	%	<i>Ass.</i>
1760	65 000	65 000	100,0			
1825	479 288	404 200	84,3			
1851	890 261	669 528	75,2			
1871	1 191 516	929 817	78,0			
1881	1 359 027	1 073 820	79,0			
1891	1 488 535	1 186 346	79,7			
1901	1 648 898	1 322 115	80,2			
1911	2 003 232	1 605 339	80,1			
1921	2 361 199	1 889 277	80,0			
1931	2 874 255	2 270 059	79,0	2 292 200	79,2	
1941	3 331 882	2 695 032	80,9	2 717 300	80,9	
1951	4 055 681	3 327 128	82,3	3 347 000	82,5	
1961	5 259 211	4 241 347	80,6	4 269 700	81,2	

VILLE DE QUÉBEC

	<i>Pop. tot.</i>	<i>Orig. fr.</i>	%	<i>Lang. fr.</i>	%	<i>Ass.</i>
1851	52 052	24 506	58,3			
1871	59 699	40 890	68,5			
1881	62 446	46 444	74,4			
1901	68 840	57 016	82,8			
1911	78 710	68 080	86,5			
1921	95 193	85 350	89,7			
1931	130 594	119 262	91,3			
1941	150 757	138 923	92,2			
1951	164 016	153 825	93,8			

%	<i>Ass.</i>
6,1	9,7 %
7,1	12,5 %
7,0	17,9 %
6,6	27,0 %

%	<i>Ass.</i>
4,0	16,6 %
4,3	13,1 %
4,4	29,1 %
3,9	39,5 %

%	<i>Ass.</i>
3,9	26,7 %
4,0	26,8 %
3,6	39,2 %
3,2	49,0 %

VILLE DE MONTRÉAL

	<i>Pop. tot.</i>	<i>Orig. fr.</i>	<i>%</i>	<i>Lang. fr.</i>	<i>%</i>	<i>Ass.</i>
1827	26 154	16 000	61,2			
1851	57 715	26 020	45,1			
1871	107 225	56 856	53,0			
1881	140 747	75 648	55,9			
1901	203 078	114 245	56,3			
1911	225 141	123 401	54,8			
1921	618 506	390 168	63,2			
1931	818 577	523 063	63,9			
1941	903 003	598 901	66,3			
1951	1 021 520	690 947	67,6			

VILLE DE SHERBROOKE

	<i>Pop. tot.</i>	<i>Orig. fr.</i>	<i>%</i>	<i>Lang. fr.</i>	<i>%</i>	<i>Ass.</i>
1851	2 998	487	16,3			
1871	4 432	2 256	50,9			
1881	7 227	3 957	54,8			
1901	11 765	7 480	63,6			
1911	16 405	10 766	65,6			
1921	23 515	16 685	71,0			
1931	28 933	21 875	75,6			
1941	35 965	28 342	78,8			
1951	50 543	42 780	85,4			

CANADIENS-FRANÇAIS HORS DU QUÉBEC

	<i>Pop. tot.</i>	<i>Orig. fr.</i>	<i>%</i>	<i>Lang. fr.</i>	<i>%</i>	<i>Ass.</i>
1871	153 123					
1881	225 109					
1901	327 256					
1911	455 184					
1921	563 474					
1931	657 231	540 705	117 226			
1941	788 006	637 466	150 540			
1951	992 039	721 820	270 219			
1961	1 298 992	853 462	445 530			

Li
exposé
Êt
El
R
un gro
et cela
A
sinage
ping !)
sinage
dans l

Il
d'un C
mener

L
d'un li

«
sur les
des pe
le parl
et Mo
lents, c
car le c
bon fr

M
ment c
dire :

Je
M
rer les
et mên
que je

Je
mes, a
là enc
entend
ciation
la nas

M
anglais
mènes
lèles, :

DISCUSSION

LE PRÉSIDENT. — Je félicite M. de Chantal et M. Dulong de leur exposé, et les en remercie.

Êtes-vous d'accord pour ouvrir la discussion immédiatement?

Eh bien, d'abord quelques exemples :

Récemment, la maison Renault a mis en vente des voitures ayant un gros coefficient de visibilité. On a fait appel au vocabulaire canadien, et cela a donné « voitures visibilisées » !

Autre chose : le shopping de nos épouses s'appelle là-bas le « magasinage »... (Évidemment, le « magasinage » français lui, n'est pas du shopping !), mais dans la province maritime du Québec, ce n'est plus du « magasinage », c'est du « cabotage » ! Ce terme, appliqué aux petits voyages dans le sens de la dépense, est très savoureux !

Il est certain, toutefois, que ces anglicismes sont graves. Je me souviens d'un Canadien qui me disait : « Il faut « fixer » la langue française, il faut mener la lutte contre ces anglicismes ».

Les prédictions pessimistes que vous avez formulées me font souvenir d'un livre paru en 1936; relisez ce passage ayant trait au Canada :

« ... On peut se demander si le français pur survivra encore longtemps sur les rives du Saint-Laurent... » Eh bien, rien n'est perdu, il y a encore des perspectives d'espoir et de confiance... Je n'en veux pour témoin que le parler que l'on entend sur Radio-Canada : pendant un voyage à Québec et Montréal, j'ai entendu des communiqués de « journaux parlés » excellents, qui étaient exactement ceux que l'on entend à Paris, meilleurs même, car le charabia que l'on entend trop souvent sur nos ondes n'est pas du très bon français, tant s'en faut !

Mais je m'aperçois de mouvements divers dans l'assemblée, notamment du côté belge... J'ai le sentiment que ces Messieurs semblent vouloir dire : « cela se passe aussi chez nous... »

Je leur donne la parole.

M. PIELTAIN. — Je crois de plus en plus qu'il y aurait intérêt à comparer les particularismes du Canada, de la Suisse, de la Belgique et d'ailleurs, et même de France : il y a là un travail qui n'a pas encore été fait — à moins que je ne me trompe ?

Je songe d'abord aux provincialismes, aux archaïsmes et aux anglicismes, ainsi qu'aux américanimes... Puis il y a la prononciation : il y a, là encore, de nombreux rapprochements à faire... J'avais, à un moment, entendant parler du Canada, l'impression d'entendre parler de la prononciation belge, de certaines régions de Belgique, notamment en ce qui concerne la nasalisation du « è » ouvert.

M. VALDMAN. — Toutes les personnes qui ont entendu parler français, anglais, américain, constatent de nombreuses ressemblances, des phénomènes phonétiques identiques. Je voudrais non pas démontrer les parallèles, mais apporter quelques remarques méthodologiques.

%	Ass.

%	Ass.

BEC

%	Ass.

Il est à déplorer que, même aujourd'hui, les études dialectologiques dans le domaine du français intra et extrahexagonal n'aient pas encore épousé leur siècle, c'est-à-dire n'aient pas encore épousé des structures réalistes.

Ainsi retrouve-t-on dans la plupart des descriptions des termes comme «relâchement ou paresse articulatoire», «empâtement», «rythme mou», etc. — et, généralement, ces descriptions sont suivies d'un inventaire fort disparate, où ne se révèle aucun effort de systématisation...

Il semble, lorsqu'on parle de prononciation, que l'on confonde trois ordres de faits :

D'abord, les systèmes d'opposition : on voudrait pouvoir, dans tel ou tel dialecte français, comparer le français standard, savoir quelles sont les oppositions qui sont maintenues, et celles qui ne le sont pas — c'est-à-dire, par exemple, la paresse articulatoire sensible à l'oreille parisienne du moins, quand elle entend parler certains français régionaux... Mais je voudrais savoir quel est l'effet de ce relâchement sur le système d'opposition : est-ce que cela tend à réduire le nombre d'oppositions dont dispose le locuteur?

Pour le problème de la nasalisation que l'on trouve en Louisiane, je suis sûr que l'effet de ce trait serait fort différent dans le jwal. Le créole pur et simple réduirait les systèmes d'opposition de façon fort différente.

Mais je voudrais savoir pour le jwal si ce trait aurait tendance à réduire le nombre de voyelles nasales, ou même à éliminer la nasalité, comme marque d'opposition contre l'anglais...

Un autre ordre de fait : c'est un fait phonétique, qui peut avoir une valeur phono-stylistique... Prenons le «r»; il se manifeste de façons très différentes :

En Amérique du Nord, il est roulé, affaibli comme le «r» antillais, sans avoir aucun effet sur le système... Mais on lui donne une valeur particulière : il fait «campagnard», rustique...

En Louisiane, la première chose qu'essaie de faire le Louisianais, c'est d'adopter le parler français parisien. Mais un fait phonétique peut modifier la forme du mot : la prononciation des consonnes latentes ne modifie pas le système phonologique lui-même, mais le système grammatical...

Il me semble que dans des descriptions de français régionaux, l'on devrait essayer de classer les faits phonétiques de cette façon, puis les classer et voir si, effectivement, on pourrait intégrer tous ces faits au sein d'une grammaire totale du français universel.

M. POHL. — Je crois qu'effectivement, il serait intéressant de noter les variations... En français de Belgique, entre «a» et «an», nous avons deux oppositions : antérieure et postérieure d'une part, nasale et non nasale d'autre part. Au Canada, il semble que l'opposition serait plutôt inverse, c'est à dire que vous avez un «a» postérieur, mais que votre «a» nasal est antérieur : les deux oppositions sont en chassé-croisé... C'est un fait de phonologie très intéressant.

Je pense à la *Grammaire du français de Louisiane* de Conwell et Julliard. Le français de Louisiane y est étudié avec lucidité et détails. Mais des oppo-

sitions peu
ments pho
de ce que

M. G
semble bie
hors de Fr
et de distin
une langue
écrite, une
populaire,

Nous
— et je ve
parlées du
français de
des traits
mal connu
à l'heure M
articulée, r
parler don
lation...

Je pen
quable par
Mais on p
à la langu
ou littéraire

Telle e
ces parlere
sations.

Autre
et surtout c
que la pho
rapport au
devrait «ép
on n'a pas
gie, de la le
la plus imp
taires; mais
des lois mo

On noi
en donne d
cherché à v
suis sûr qu
n'avait pas
fonner» ou
tout : le di
essayé, en j
milliers de

sitions peuvent être maintenues d'une langue à l'autre, avec des déplacements phonétiques... Nous ne nous rendons pas compte, auditivement, de ce que peut produire le français de Louisiane.

M. GUIRAUD. — Je voudrais confirmer ce qui vient d'être dit : il semble bien qu'en ces études que nous faisons, aussi bien en France que hors de France, des parlars régionaux, nous ne disposions pas de critères et de distinctions assez solides... Nous savons qu'il y a une langue cultivée, une langue populaire, une langue châtiée, une langue familière, une langue écrite, une langue parlée... Puis il y a les combinaisons : la langue peut être populaire, parlée ou écrite, etc.

Nous savons tout cela, mais nous ne nous servons pas de ces critères — et je vois que partout il en est de même quand on étudie les formes parlées du français canadien, belge ou autre... Mais lorsqu'on étudie le français de Marseille ou de Lille on nous donne toujours comme spécifiques des traits qui appartiennent au français populaire, qui est mal étudié et mal connu... Je pense ici à la « paresse articulatoire » dont parlait tout à l'heure M. Valdman, disant que le français serait une langue nettement articulée, mais que lorsqu'il entendait parler Belges ou Canadiens, leur parler donnait l'impression d'un relâchement, d'une paresse de l'articulation...

Je pense quant à moi que le parisien faubourien montre une remarquable paresse articulatoire, qu'il parle d'une façon nettement relâchée. Mais on prend pour point de comparaison des faits qui appartiennent à la langue parlée populaire, et on les compare à des normes scolaires ou littéraires, et on commet constamment cette erreur.

Telle est à mon sens la confusion que l'on commet dans l'étude de ces parlars régionaux qui sont l'objet, depuis quelque temps, de nos conversations.

Autre remarque : je constate encore une fois qu'on a parlé beaucoup et surtout de la phonétique. Il est clair, — et tous les linguistes le savent — que la phonétique est une science privilégiée dans l'étude des langues, par rapport aux autres études linguistiques, et je suis bien convaincu qu'on devrait « épouser son siècle » — on est d'ailleurs en train de le faire, — mais on n'a pas encore commencé d'études sérieuses sur le plan de la *morphologie*, de la *lexicologie*... Sans doute on étudie le *lexique* (c'est même la partie la plus importante de cette étude), on possède des dictionnaires, des inventaires; mais à aucun moment on ne paraît concevoir qu'il pourrait exister des lois morphologiques et des lois sémantiques.

On nous parle de la francisation, des calques et des emprunts, on nous en donne des listes entières d'exemples; mais je ne pense pas que l'on ait cherché à voir s'il existait des lois, des tendances, des constantes — et je suis sûr qu'elles existent... J'ai essayé de le faire pour le français — cela n'avait pas été fait jusqu'ici; dans un dictionnaire on vous dira que « plafonner » ou « limer » sont formés de « plafond » ou de « lime », et c'est tout : le dictionnaire estime avoir ainsi répondu à la question posée. J'ai essayé, en prenant la liste — mieux encore : l'inventaire — de quelques milliers de verbes formés à partir du substantif...

Je suis persuadé que pour le canadien français, si on prenait toutes les listes de ces nombreux verbes dont vous signaliez quelques exemples de cas — mots anglais auxquels on a ajouté un suffixe de francisation en « er » — je suis persuadé qu'on établirait déjà des tendances et des lois.

Je voudrais, à partir de cette observation, poser le problème latent qui est celui du *contrôle du langage*, l'action sur le langage.

Il y a deux types d'action :

S'il y a des lois, des tendances qui structurent le langage, peut-être qu'elles l'individualisent ou le différencient par rapport au français de l'hexagone; mais si elles lui donnent sa cohérence, est-ce qu'elles doivent être contrariées, sous prétexte de divergence?

C'est lorsqu'il y a de petites divergences — emprunts ou calques — qui altèrent l'unité de la langue, ce sont ceux-là qui sont vraiment redoutables ce sont ceux-là qu'il faut traquer.

LE PRÉSIDENT. — Je dirai qu'en effet, établir des lois et des constantes pour toute grammaire normative est un travail préliminaire très utile. Si l'on ne connaît pas ces lois et constantes, on va se battre contre des moulins à vent ou contre des obstacles absolument impossibles à vaincre. Donc ce travail préliminaire d'étude des lois et des constantes me paraît nécessaire.

C'est en ceci que le C.E.R.I.N. pourra être utile à une action globale pour la défense du français : nous ne pouvons attaquer tels faits de langue si vous nous démontrez qu'ils sont tellement profonds et irréversibles qu'on ne peut y toucher; et une description phonologique est indispensable pour tout travail de cet ordre.

M. DARBELNET. — Répondant à une remarque de M. de Chantal dans son rapport, je pense qu'il s'agit surtout de l'état du français et de l'opposition entre pessimistes et optimistes... Je crois que les deux groupes ont raison dans leurs constatations, que les moyens techniques existent pour assurer le maintien du français, mais que ces moyens, il faut les découvrir, les délimiter, les employer, et, à cet égard, je pense que le gouvernement de Québec (bien que je tiens à observer la discrétion qui va de soi) attend avec impatience que l'on s'engage résolument dans une politique linguistique raisonnée...

Jusqu'à maintenant, on prend quelques initiatives, d'ailleurs excellentes; mais je ne suis pas sûr que mettre des étiquettes sur tel ou tel français, comme on en met sur des boîtes de conserves, soit une chose des plus urgentes... Il ne fait aucun doute que ces initiatives soient encourageantes mais on attend qu'elles forment un faisceau convergent. Et ceci est d'autant plus nécessaire, à mon avis, que le Québec est engagé dans une révolution en grande partie d'ordre économique et que cette révolution a pour effet d'intégrer économiquement le Québec au continent nord-américain de langue anglaise, plus étroitement qu'auparavant. Ce qu'il importe de savoir, c'est si l'on peut continuer à parler français en s'intégrant davantage? Cette intégration économique plus étroite avec le continent nord-américain pose le problème...

Il y a une contradiction interne, qui peut d'ailleurs être résolue, entre objectifs culturels et objectifs économiques directs, car, pour bénéficier

de l'éco
s'il ne v

D'e
tal en ai
échangé

Il y
damme
tatons q
on n'osi
sont me
ne le so
pant au

C'e
économi
et ceci
pour u
parler f
un voc
change:

Et
nent ne
dans la
« f, f »
et quar
répond
Longte
culatio
fort bie
peur d

M
m'est
Eh bie
de fer
des dif
la Fra
que l'
ainsi l
chacur

D
admet
En Fra
consid
entre
pourq
le Ma
frança

de l'économie américaine, inutile de parler anglais — on se demande même s'il ne vaut pas mieux parler français !

D'autre part, je vois deux objections — je ne pense pas que M. de Chantal en ait parlé, mais il sera d'accord, j'en suis sûr, car nous avons souvent échangé nos impressions :

Il y a deux sortes d'obstacles à la revalorisation du français. Indépendamment d'un certain attentisme de la part du gouvernement, nous constatons que, sur le continent nord-américain, il y a un phénomène particulier : on n'ose pas bien parler, on n'a pas le souci de la correction. Les américains sont moins soucieux de rigueur dans l'expression de la langue parlée que ne le sont les Anglais, à classe égale. Et ce phénomène est encore plus frappant au Québec : beaucoup de gens *ont peur de bien parler*...

C'est pourquoi, indépendamment du fait que par cette intégration économique, cette industrialisation (la machine électronique parle anglais, et ceci est très important !), indépendamment du fait qu'il vaut mieux, pour un canadien français, s'il veut réussir, bien parler anglais que bien parler français, il y a aussi cette « peur de se faire remarquer » en employant un vocabulaire choisi et une prononciation soignée... Ceci, d'ailleurs, peut changer — c'est en grande partie une question d'éducation...

Et l'autre objection, c'est *la peur de n'être pas compris*, car sur le continent nord-américain, on pratique un certain littéralisme qui se révèle même dans la façon dont on épelle; exemple : on ne dira jamais « deux f », mais « f, f »... Tout ceci est diffus, dans le climat intellectuel du continent; et quand vous proposez une solution sur un problème de langue, on vous répond : « Ce serait très bien, mais les gens ne comprendraient pas... » Longtemps aussi, on avait cru que le public ne comprendrait pas l'immatriculation minéralogique des véhicules automobiles : en fait, le public l'a fort bien admise. Eh bien, en matière de langue aussi, il faut combattre cette peur de ne pas être compris.

M. GUILLERMOU. — Laissez-moi vous apporter un argument qui ne m'est d'ailleurs pas personnel : Vous connaissez l'existence du Komecom. Eh bien, il est constaté que l'unité économique des pays au delà du « rideau de fer » n'a exercé aucune influence sur la langue parlée par les habitants des différents pays unis aux Soviets. En Roumanie (or, je ne crois pas que la France exerce une grande influence économique en ce pays !), je constate que l'apport idéologique est d'abord venu de France — et si l'on faisait ainsi l'anatomie de chaque pays, on verrait combien est insignifiant, en chacun d'eux, l'apport des langues russes.

Donc, nous pouvons très bien ne pas être pessimistes, même si l'on admet que l'anglo-saxon soit prédominant dans le domaine économique. En France, je ne pense pas que la France ait exercé une influence économique considérable sur les pays du Marché Commun; mais si demain l'Angleterre entre dans le Marché Commun, toute l'Europe parlera anglais. C'est pourquoi je dirai au général de Gaulle de n'accepter l'Angleterre dans le Marché Commun qu'à la condition que la langue officielle en soit le français...

M. DARBELNET. — La différence est grande entre les continents nord-américain et nord-européen : en Europe, où on ne parle communément qu'une langue, il est facile de résister à l'emprise d'une race et d'un langage, même sur les confins des États alors qu'il est difficile aux Canadiens de résister à l'emprise américaine, du fait du bi-langage...

Cela a été très apparent au colloque de M... : nous sommes tombés d'accord pour dire que les Américains considéraient le bilinguisme comme une étape, alors que les Canadiens français forment, eux, des étapes de résistance...

M. MORIN. — Il est certain que l'influence américaine au Canada tient en grande partie à un accroissement et à une conception du progrès technique et du développement économique... Jusqu'ici les gens ont été comme obnubilés : il y avait une sorte de prestige qui s'était ancré très profondément dans l'âme populaire. Or, depuis quelque temps, si nous retrouvons certains chemins dont nous nous étions écartés sur le plan linguistique, je suis convaincu que cela tient pour beaucoup au développement du progrès technique européen, et un regain du prestige de la France sur ce plan. Et je crois que si jamais la France venait à perdre le terrain qu'elle gagne, les conséquences en seraient immédiates pour le Québec.

Actuellement, au Québec, on commence à identifier « France » à « Europe », comme étant peut-être à l'avant-garde du progrès, et, parallèlement, le mirage du prestige et de l'influence américaine se dissout quelque peu, à cause d'une certaine instabilité économique. Il y a peut-être là une conjoncture favorable...

Les langues qui vont s'imposer et se développer dans l'avenir seront celles du progrès technique, les autres seront rapidement déclassées. C'est pourquoi je suis enclin à croire que nous devons non seulement favoriser la francophonie, mais favoriser tout ce qui est rapprochement technique, et, à cet égard, j'ai considéré personnellement comme une très grande défaite le jour où le Québec, au lieu d'acheter une centrale nucléaire en France, comme on avait cru un moment que cela pourrait se faire, est allé acheter cette centrale aux États-Unis... A ce moment-là, tout le jargon technique nucléaire est venu des États-Unis.

J'ai des collègues de l'université de Montréal qui s'obligent à faire un effort constant pour tenter de retrouver le vocabulaire technique français de toutes ces nouvelles disciplines et techniques de pointe.

On ne peut isoler la langue du progrès scientifique : elle doit désormais, aller de pair avec le développement technique et économique.

LE PRÉSIDENT. — Nous avons donc quelque motif d'espoir quand nous constatons que la Chine va acheter au Japon, avec des francs français et non des dollars. C'est peut-être un signe...

UN INTERLOCUTEUR. — L'exposé de M. de Chantal souligne, à mon avis, l'impératif des études françaises régionales.

Un phénomène tout à fait français est la réduction de la finale muette : « la tab' » pour « la table » dans le français familier de Paris et en certains archaïsmes... Je n'entrerai pas dans le détail, je dirai simplement qu'en

Louisian
à l'angla
lement fi
la prono
LE J
concerne
du Nord
cée?

M. J
communi
les villes
même qu
langue de
siales), q
l'influenc
ront, tôt

Il en
M. Dulo
L'IN

en Louisi
française
gens parl

Nou
de la sur
des persc
à Lafayet
sachant p

LE P
M. V
sens de l'
expérienc
en Louisi

Si le
de l'école.
tones des
par une :

Louisiane on n'a pas tellement développé les emprunts que l'on a faits à l'anglais... Sans doute, on « cane » les tomates, mais là, on n'a pas tellement francisé le terme, on a pris un terme anglais, dont on a modifié la prononciation à la française.

LE PRÉSIDENT. — Faut-il, en définitive, être pessimistes en ce qui concerne la survivance du français en Louisiane et dans les provinces du Nord des États-Unis? Vous semblez considérer que cette survie est menacée?

M. DARBELNET. — Je pense qu'il n'y a aucun avenir pour les petites communautés de langue française aux États-Unis... J'y ai vécu 16 ans : les villes y sont moitié francophones, moitié anglophones; mais du fait même que le français n'est pas la langue du travail et qu'il n'est pas la langue de l'enseignement (sauf de façon réduite à certaines écoles paroissiales), que les enfants écoutent la radio et la télévision en anglais, et que l'influence du français que parle la famille est très peu marquée, ils arriveront, tôt ou tard, à l'assimilation.

Il en est de même pour les Albertains; et cela rejoint les réflexions de M. Dulong sur le Manitoba.

L'INTERL. PRÉCÉDENT. — C'est miracle que l'on parle encore français en Louisiane; alors que ces gens sont séparés depuis 3 siècles, la langue française s'est maintenue, chez eux, par tradition morale. Et la plupart des gens parlant français en Louisiane ne lisent pas le français.

Nous avons fait, à la Nouvelle-Orléans, un article sur « Le Miracle de la survivance du français en Louisiane »; passe encore quand ce sont des personnes de 50-60 ans — mais nous avons créé un centre culturel à Lafayette, et nous voyons arriver à l'école des enfants de la campagne ne sachant pas un mot d'anglais !

LE PRÉSIDENT. — Des miracles comme ceux-là, il faut les aider...

M. VALDMAN. — Il y a actuellement aux États-Unis un effort dans le sens de l'instruction bilingue, et des centres ont été créés à cet effet. Cette expérience va se faire dans des États de Nouvelle-Angleterre et peut-être en Louisiane.

Si le français survit aux États-Unis, il survivra, remplacé par le français de l'école. Il faut donc s'attendre à la disparition totale des français autochtones des États-Unis, c'est-à-dire du français régional qui sera remplacé par une adaptation régionale du français universitaire.